ASSISES NATIONALES DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES 2010

DECLARATION FINALE (SERMENT DE YAOUNDE)

Les représentants de la communauté universitaire camerounaise, des administrations publiques, des organisations para-publiques, du secteur privé et de la société civile participant aux assises des programmes universitaires tenues les 14, 15 et 16 juillet 2010 au Palais des Congrès de Yaoundé,

Considérant la déclaration des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale du 11 février 2005 à Libreville portant sur la construction de l'espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle,

Considérant les Déclarations no01/06-UEAC-019-CM-14 du 11 Mars 2006 portant respectivement application du system LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les universités et établissements d'Enseignement supérieur de l'espace CEMAC et organisation des études universitaires dans l'espace CEMAC dans le cadre du système LMD,

Considérant la dynamique d'internationalisation de l'Enseignement supérieur favorisant l'émergence de cadres communs de référence des qualifications de l'Enseignement supérieur susceptibles d'améliorer la transparence des systèmes nationaux d'enseignement supérieur, la reconnaissance internationale des qualifications et la mobilité des étudiants et diplômés et matérialisée par des expériences telles que le « processus de Bologne », le « Brisbane communique Région » entre autres,

Considérant la ferme volonté de l'Union Africaine de bâtir un référentiel commun à l'Afrique matérialisé par le projet de convention régionale africaine sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'Enseignement supérieur dans les Etats d'Afrique examiné à l'occasion des 4e et 5e conférences des Ministres de l'Education des Etats membres de l'Union Africaine tenues respectivement à MOMBASA du 22 au 26 Novembre 2009, et à Addis-Abeba les 16, 17 et 18 juin 2010,

Considérant les recommandations de la Conférence des Recteurs et Responsable des organismes de recherche de l'Afrique centrale (CRUROR-AC) relatives à la mise en place du système LMD dans les Universités et les Etablissements Universitaires d'Afrique centrale,

Considérant les attentes légitimes des milieux socio-professionnels relatives à l'adéquation formation-métier-emploi,

Considérant l'arrimage progressif des institutions et établissements d'enseignement supérieur publics et privés du Cameroun au système LMD-CEMAC depuis l'année académique 2007-2008,

Considérant le message du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA à la jeunesse le 10 février 2008, invitant la communauté universitaire camerounaise à « transformer radicalement l'image de l'enseignement supérieur » et ses hautes prescriptions relatives à la « nouvelle gouvernance universitaire »,

Considérant les diverses instructions ministérielles portant sur la mise en place et le cadrage du LMD aussi bien que sur le développement des cursus professionnalisants,

Considérant la résolution de la conférence des Chefs d'institutions universitaires relatives à la tenue urgente « d'une assise des programmes » pour la mise en place d'un langage commun sur le LMD permettant de faciliter la mobilité des étudiants.

- ✓ Se félicitent de la pertinence des orientations et des recommandations prises à l'occasion des présentes assises, lesquelles visent la détermination d'un référentiel consensuel ayant pour objectif de recadrer et d'harmoniser les initiatives en développement dans les institutions et établissements universitaires du Cameroun en référence au système LMD,

- ✓ Réaffirment la pertinence du système LMD-CEMAC comme réponse adéquate au triple défi de la modernisation des enseignements, de l'amélioration de la qualité, de la pertinence sociale des curricula proposés et de l'ancrage de l'institution universitaire dans son environnement socio-économique en vue de son développement durable,

- ✓ Affirment que l'orientation professionnalisante des enseignements s'impose comme critérium de valorisation des institutions et établissements d'enseignement supérieur, eu égard au défi de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des diplômés du supérieur,

- ✓ Prennent acte non seulement des nombreuses initiatives en développement dans les différentes institutions d'enseignement supérieur en vue de l'arrimage effectif de leur offre d'enseignement au système LMD, mais également des nombreuses contraintes liées à cette reforme,

- ✓ Soulignent l'urgente nécessite d'une meilleure appropriation des directives CEMAC sur le LMD par tous les acteurs du système d'enseignement supérieur en vue de la mise en cohérence et de l'harmonisation effective de l'organisation pédagogique générale dans l'espace national,

- ✓ Réaffirment leur attachement aux principes de la mobilité en milieu académique ou professionnel des étudiants et des enseignants et s'engagent à aménager les passerelles et autres mesures telles que la validation des acquis de l'expérience,

- ✓ Appellent pour ce faire à la mise en place par les pouvoirs publics de mesures fiscales incitatives visant à favoriser la mobilisation et les investissements des entreprises en soutien de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire dans le cadre d'un partenariat « gagnant-gagnant »,

- ✓ Appellent à la définition et à la mise en place urgente, en relation avec les milieux socio-professionnels d'un cadre national des qualifications d'enseignement supérieur et à la normalisation des annexes descriptives des diplômes sur la base des principes convenus à l'occasion des présentes assises,

- ✓ S'engagent à renforcer leur collaboration en vue premièrement d'une reforme fondamentale des programmes et cursus universitaires, deuxièmement de formuler leurs offres de formation universitaire en termes de savoirs et de compétences acquis sur la base d'une nomenclature simplifiée et commune à toutes les institutions universitaires nationales et troisièmement de mettre en œuvre les formations continues en alternance et tout au long de la vie,

- ✓ S'engagent résolument dans une démarche d'assurance qualité appelant à l'évaluation interne et externe des institutions de formation supérieure et affirment leur adhésion au principe de l'habilitation périodique des cursus proposés en fonction de leur pertinence académique et sociale,

- ✓ Soulignent l'urgence d'un programme spécial pluriannuel et conséquent de renforcement des capacités institutionnelles et infrastructurelles du système camerounais d'enseignement supérieur afin de relever les défis de la professionnalisation, de l'arrimage aux standards internationaux imposés par la reforme LMD et du développement économique et social.

Lancent par conséquent un vibrant appel au Gouvernement, aux milieux socio-professionnels, aux partenaires techniques et financiers et à la Nation toute entière pour soutenir durablement une réforme déterminante qui ferait du Cameroun une économie compétitive, émergente et fondée sur la valorisation des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

Fait à Yaoundé le 16 juillet 2010